L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MARDI, (MATIN) 26 JUIN 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

Représentant du 1er. District, au Congrès :
E. D. WHITE.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soumises en juillet prochain, à l'élection de représentans :

ZÉPHIR CANONGE.	ANTONIO DUCROS.
WM. F. DUPLESSIS,	B. D. DIXON,
E. A. CANON.	B. MARIGNY.

FELIX LABATUT.

Liste générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

☞ La paroisse d'Orléans nomme sept membres. ☜

ANTONIO DUCROS.	J. M. KENNEDY.
ZÉPHIR CANONGE,	E. MAZUREAU.
E. A. CANON.	CHS. F. DAUNOY.
J. R. STERRETT.	ALBERT HOA.
S. D. DIXON.	L. PIERCE.
WM. F. DUPLESSIS.	D. AUGUSTIN.
F. LABATUT.	LOUIS ALLARD.
B. MARIGNY.	J. LALLANDE.
J. R. GRYMES.	

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 26 juin.

L'ordonnance relative à l'ouverture de certaines rues au travers de l'ancien cimetière, est une chose trop importante pour que nous ne reveniens pas sur ce sujet. Tout ce que nous avons dit dans notre feuille d'hier est sûr, et même nous sommes restés au dessous de la vérité ; en effet, en examinant les travaux qui ont été faits dans l'ancien cimetière protestant, il est facile de reconnaître qu'ils n'ont pu être achevés en un seul jour ; la rue au-dessous de la rue *Tremé* est entièrement ouverte et livrée au public ; des barrières en pieux neufs sont faites de chaque côté de cette rue, et le cimetière est coupé en deux. Il n'y a pas jusqu'aux ruisseaux dégoût qui ne soient creusés et achevés. Du côté sud de ce même cimetière, derrière le cimetière catholique, l'alignement de la rue Conti est déjà pris et les ruisseaux d'égoût fouillés jusqu'à touher la barrière du cimetière catholique. Du côté de la rue St. Louis, la barrière du cimetière protestant a été reculée à l'alignement, et pour cela il a fallu transporter, ou plutôt démolir et rebâtir des tombes qui se trouvaient sur la voie publique. Chacun peut se convaincre par ses propres yeux, que nous ne disons que l'exacte vérité ; l'appareil dont se servent les ouvriers employés à ces travaux, pour transporter ou essayer de transporter les tombes enterrées, était encore hier sur le lieu, où un grand nombre de personnes, qui s'y trouvaient en même temps que nous, ont pu le voir.

Et cependant, qui pourrait le croire ! hier matin M le maire, causant avec quelqu'un, affirmait qu'il n'y avait pas de rue ouverte au travers du cimetière—qu'il n'y avait aucuns travaux de commencés—que cela était IMPOSSIBLE, parce qu'il n'avait pas encore signé l'ordonnance, et que même *il pensait* qu'il ne la signerait pas. Oui, habitants de la Nelle.-Orléans, le maire disait ces choses hier matin ; et depuis samedi, depuis vendredi, les travaux dont nous venons de parler étaient faits. Enfin donc, messieurs du conciliabule secret, nous vous prenons sur le fait; dites-nous, s'il vous plaît, qui nous gouverne ? Si ce n'est pas le maire, qui n'a pas encore signé l'ordonnance; si ce n'est pas le Conseil, qui lui a encore promulguée, qui donc a ordonné de longues mains ces travaux, qui les a fait exécuter, avant que cette singulière ordonnance soit obligatoire ? Quel est l'homme, enfin, qui, sans s'embarrasser d'une telle responsabilité, prend sur lui de violer, à la fois, la loi et les propriétés particulières. Car le texte de la loi est formel; et les familles qui ont acheté de la terre dans cette endroit, pour y faire bâtir des tombes, en sont propriétaires ; car il est plus inouï que lorsque la constitution a décidé que la propriété d'un citoyen ne peut être sacrifiée même pour un objet d'utilité publique, sans qu'il soit indemnisé convenablement ; n'est-il pas bien extraordinaire, disons-nous, qu'un simple employé de la corporation (car c'en est un sans doute), s'arroge le droit de disposer des propriétés, non pas d'un seul, mais de plus de cent citoyens, sans leur donner d'autre indemnisation que la douleur de savoir que les tombeaux de leur parens et amis sont profanés, que leurs ossemens sont jetés d'un endroit à l'autre comme ceux des chiens dans la savane, ou que leurs cendres sont dispersées ! Où sommes-nous, grand-dieu ! est-ce bien dans un pays libre que nous vivons ? est-ce en livrant ainsi nos droits à la fantaisie du premier venu, que nos magistrats prétendent les protéger ?

Le Conseil, dit-on, en voyant l'effet qu'a produit son ordonnance, est prêt à revenir de sa décision ; mais qu'importe ? le mal, est déjà fait en partie ; et comment et par qui sera-t-il réparé ? Il est impossible que cette affaire soit étouffée ; elle a provoqué trop de douleurs, trop de scandale, trop d'indignation ; il faut qu'une assemblée publique ait lieu, et qu'elle provoque une enquête, pour que de pareils abus soient punis et ne renouvellent pas. Nous invitons de nouveau tous les citoyens propriétaires de tombes dans l'ancien cimetière, à convoquer une assemblée, pour prendre quelques mesures à cet égard: les colonnes de l'*Abeille* leur sont ouvertes.

M. l'Editeur de l'Abeille.

Depuis quelques jours, l'ordonnance passée par notre Conseil de Ville concernant le Cimetière, était le sujet des conversations de tous les cercles; elle occupait particulièrement les familles anciennes de notre ville; car, qui pouvait sans horreur, penser à cette ordonnance dégoutante dans sa formation et dans ses principes. Chacun, néanmoins, se reposait sur la sagesse de notre maire pour le renvoi à ses auteurs d'une résolution aussi infâme qu'inconstitutionnelle, quand ce matin votre journal nous fait savoir que cet arrêté, qui n'a pas encore reçu la sanction du maire et ne peut avoir force de loi, puisqu'il n'a pas été promulgué, eût en pleine exécution et que déjà les ossemens de nos pères sont dérangés de leur demeure paisible, de ce lieu sacré qu'un conseil de sages a déclaré inaliénable et dont notre constitution nous garantit la propriété individuelle, chaque individu étant par elle protégé dans la possession du morceau de terre dont il a fait l'achat.

Où donc s'arrêteront-ils, ces intrigans spéculateurs ? N'est-il plus parmi nous, Louisianais, de ces hommes qui préfèrent la cendre de leurs aïeux à la valeur d'un pied de terre ! . . . . Les rues Villeré, St. Louis et Conti sont déjà tracées ou ouvertes; qu'importe à ces oiseaux de passage que nous ayons inhumés ou que nos cendres volent dans les airs ? l'esprit mercenaire qui les guide a déjà fermé leur cœur à tout ce qui n'est pas valeur ou argent. Ils ont donc oublié que dans les monarchies seules, le peuple voit sans murmurer ses droits foulés aux pieds, et que dans un pays libre tout citoyen est soldat et possède ses armes.

Louisianais, souvenez-vous avant que l'on exhume nos frères.

UN LOUISIANAIS.

ASSEMBLÉE DES MARGUILLIERS.

Séance du 25 juin 1832.

ATTENDU que le Conseil de Ville a passé une résolution pour faire ouvrir des rues à travers l'ancien cimetière catholique de cette ville, et que dans l'opinion des Marguilliers il n'en a pas le droit ;

Résolu à l'unanimité, que dans le cas où la susdite résolution serait sanctionnée par le maire, (ce que les Marguilliers sont loin de penser) ou que le Conseil de Ville la faisait passer à la majorité des deux tiers, le président est autorisé à employer un avocat aux noms des Marguilliers pour s'opposer à cette mesure.

Résolu en outre, que la présente résolution soit imprimée dans deux des gazettes de cette ville.

26 juin 1832. CHS. BOLOT, secrétaire.

A M. L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

Monsieur, Monsieur,

Connaissant le zèle de vos principes républicains et votre attachement à l'union des états, première cause de leur prospérité, je voudrais vous prier de faire part à vos abonnés dans la partie française de votre gazette, de l'intention manifestée par un grand nombre de citoyens respectables, de se rassembler mercredi soir, à huit heures, à la bourse Hewlett, pour aviser aux moyens de repousser les doctrines désorganisatrices de nullification qui paraissent faire tant de progrès dans quelques uns des états du sud, en la faisant vous obligeant un de vos abonnés et votre obéissant serviteur.

E. A. C.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Nos concitoyens de tous les partis et de toutes les professions, sont respectueusement engagés à assister Mercredi soir, 27 du courant, à 8 heures, à la bourse HEWLETT, pour exprimer leurs sentimens sur l'esprit de nullification et de désunion qui règne dans le pays, et pour rédiger un mémoire à adresser au Congrès pour l'engager à décider la question du Tarif pendant la présente session.

Nouvelle-Orléans, le 23 juin, 1832.

(Pour les noms des signataires, voyez la page suivante.)

Nouvelles de France.

Les journaux de New-York sont de la fin de mai. Le vaisseau *Henry IV*, capitaine ROCHETT, a apporté dans cette ville des papiers publics du Havre du 11 mai et de Paris du 9.

Le choléra, nous le prouvons de plaisir à constater, diminuait considérablement à Paris le 6, il n'est mort que 25 personnes, et le 7, 48. Une circulation du médecin, qui a eu lieu le 6, a déclaré que l'état de M. Casimir Périer était favorable, et qu'on pouvait s'attendre à sa convalescence.

Au Havre, hier, il y a eu 4 nouveaux cas de maladie dans les hôpitaux, mais aucun dans les maisons particulières. Dans cette ville, le totalité des cas a été de 63—27 morts ; il restait 19 malades.

Une nouvelle quasi qui ne laisse pas que d'être fort intéressante, c'est que le jeune Napoléon se rétablit.

Les chambres seront convoquées en France pour le 1er. août.

Les troupes françaises ont évacué Ancône ; les Autrichiens ont reçu aussi l'ordre d'évacuer le territoire papal, et la plûpart sont déjà partis.

Encore un trait de patriotisme du gouvernement de Louis-Philippe ! " Le bateau-à-vapeur *Carlo-Alberto*, ayant à son bord la duchesse de Berry, le duc d'Almazan, le duc d'Escars, le fils du général Bourmont et plusieurs autres personnages importants du parti carliste, *ayant tenté de débarquer à Marseille* a été pris par le bateau-à-vapeur le *Sphynx* et conduit à Ajaccio, en Corse. Les passagers ont été mis à bord d'une frégate, ... pour être renvoyés à Holy-Rood."

On trouvera plus bas, sous le titre *extérieur*, d'autres détails sur cet événement.

Une lettre de Syra, datée du 18 mars, dit que la nouvelle du choix du prince Othon de Bavière pour être souverain de la Grèce, a produit encore plus de plaisir que la victoire de Navarin.

Les nouvelles d'Alexandrie annoncent que St.-Jean-d'Acre tenait encore, mais on croyait que cette ville serait bientôt prise.

Les nouvelles de Varsovie disent que le gouvernement actuel de la Pologne sévit surtout contre les classes supérieures de la population avec une rigueur qui excite une horreur générale. Cinquante personnages distingués ont été arrêtés dans une nuit, par ordre du prince Paskéwitsch, et expédiés dans des chariots fermés. On ne connaît pas leur destination. C'est sous le prétexte qu'il s'organisait une conspiration, que ces ordres ont été donnés.

On pensait que la Prusse déférerait aux sollicitations du comité polonais de Paris, et qu'elle permettrait à 5000 Polonais, qui sont maintenant dans ce royaume, de se rendre en France. Ces troupes passeraient par l'Allemagne ; la France a pris des arrangemens à cette fin avec les puissances dont elles doivent traverser le territoire, et qui seront indemnisées pour leur entretien.

—Le paquebot *Birmingham*, arrivé aussi à New-York, a apporté des journaux de Londres et de Liverpool du 9 mai, c'est-à-dire d'un jour plus récents que les précédents ; mais ils ne contiennent absolument rien.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 8 mai.

Le bruit courait, hier, qu'un rapport ministériel de la prise du bateau-à-vapeur *Carlo-Alberto*, serait publié dans le *Moniteur* d'aujourd'hui. Voici les détails de cette capture, d'après le journal officiel.

" Dans le recit que nous avons publié, sur les désordres qui ont été tentés à Marseille, le 30, nous annonçâmes qu'un navire portant les factieux qu'on attendait dans ce port, n'avait pas paru.

Il est vrai que le bateau-à-vapeur *Carlo-Alberto* était parti de Livourne le 24 ou le 25, ayant à son bord quatorze personnes qu'on disait appartenir à la suite de la duchesse de Berry. Il est avéré qu'elle était elle-même à bord, sous un nom supposé.

La destination apparente de ce navire était Barcelone. Ayant paru devant Marseille au moment annoncé, on supposa que la substitution du pavillon tricolore au pavillon blanc sur le clocher, d'où le signal avait sans doute été donné, ayant été remarquée par le navire, il s'éloigna.

Des mesures furent prises, néanmoins, pour empêcher un débarquement clandestin sur la côte, et pour s'emparer de tout navire suspect.

En conséquence de ces démarches, le *Carlo Alberto* est tombé au pouvoir des autorités.

La nouvelle ayant été reçue, le 3 mai, à 1 heure du matin, qu'un bateau à-vapeur avait jeté l'ancre à Ciotat, dans l'Ile-Verte, pour prendre des provisions et du charbon et réparer ses bouilloires, le *Sphynx* fut dépêché aussitôt à l'Ile-Verte, où, vers la nuit, il s'empara du navire génois qui y était mouillé. Le capitaine déclara qu'il était parti de Livourne le 27, pour Barcelone, et qu'il avait touché à Rosas, en Espagne, pour y débarquer 14 passagers qu'il avait en partant.

Il y avait seize passagers à bord, et parmi eux, une femme. Deux hommes ont débarqué clandestinement à Ciotat, le 3."

—Ce qui suit est extrait d'un autre rapport :

" Le capitaine du *Sphynx* a causé avec trois passagers dont le plus vieux est âgé de 50 ans, un autre a environ 28 ans, et le troisième est une dame, d'environ 35 ans ; elle avait la tête couverte d'une coiffure de nuit et le cou enveloppé d'un boa ; il n'a pas vu ses cheveux. Cette dame était l'objet d'égards particuliers de la part des autres passagers. Le navire était décoré, dans l'intérieur, aux armes de la branche aînée des Bourbons. L'appartement de la dame était garni avec luxe. On présume que cette dame est la duchesse de Berry ; son identité sera bientôt établie, en ce que le navire a reçu l'ordre de se rendre à Ajaccio.

Le duc d'Almazan et un fils du comte de Bourmont étaient au nombre des passagers. Dans le cas où les soupçons qu'on a seraient fondés, la duchesse sera renvoyée à Holy-Rood, sur une frégate française.

M. Florian de Kergorlay, ex-pair de France, qui était aussi au nombre des passagers, a été détenu en France. Il y a environ un an, il a été condamné par la cour d'assises de la Seine, à 6 mois d'emprisonnement.

—Les deux proclamations suivantes viennent d'être répandues en grande quantité en Bretagne :

Proclamation de Henri V aux soldats français.

" Braves soldats, mes amis !

" Vous que j'ai toujours aimés, au milieu de qui j'aimais tant à me trouver ; vous qui avez partagé souvent mes jeux enfantins, seriez vous sourds aujourd'hui à la voix du duc de Bordeaux, de votre roi légitime, qui vous demande le trône de ses pères ? La veuve et l'orphelin ont toujours trouvé appui près du soldat français. La veuve et le fils du duc de Berry doivent donc compter avec certitude sur vous; c'est en vous que ma mère et moi avons mis notre plus grande espérance. Rappelez vous que l'armée française est ma marraine, et qu'à ce titre elle s'est imposé des obligations. Quelle honte pour elle si vous souffriez que son fils adoptif, seul des enfans de la France, fût condamné à vivre loin du lieu de sa naissance, sur une terre étrangère ! Le départ de ma famille n'a eu lieu que pour éviter de faire couler un sang qui lui était précieux. A cette époque tous les braves eussent péri victimes de leur courage et de leur fidélité. Elle espérait que bientôt viendrait un temps plus favorable ; elle pensait que le soldat français ne servirait jamais que la cause de l'honneur, et fidèle au drapeau victorieux d'Alger, ne combattrait jamais son roi légitime ; qu'il suffirait de lui faire un appel pour que son noble cœur y répondît aussitôt.

" Braves soldats ! ce temps est arrivé, et c'est moi, le fils adoptif de l'armée française, votre roi légitime, qui vous fais cet appel ! Depuis onze mois, il n'est pas d'ignominie dont on ne vous ait abreuvés. C'est en vain qu'ils cherchent à ternir votre gloire, elle est immortelle. J'ai pris part à tous vos chagrins, et je me suis promis de vous les faire oublier un jour ; accourez tous vers moi ; ralliez-vous à mon panache blanc, c'est celui de mon aïeul Henri IV ! Il fut aussi, lui, dans la même position que moi ; comme lui je saurai combattre et vaincre, comme lui j'aime la France, comme lui je la rendrai heureuse. Je suis bien jeune encore, il est vrai, pour commander à des braves ; mais avec des soldats français n'est-on pas toujours sûr de la victoire ? Officiers, sous-officiers et soldats, je vous promets de nombreux avancemens et de nombreuses décorations. Tous ceux qui désireront leur congé l'auront définitif, lorsque tout sera rentré dans l'ordre ; c'est Henri V qui vous en donne sa parole, et vous savez que la parole d'un roi de France est sacrée.

Signé HENRI V."

Proclamation de Charles X.

Français !

Ecoutez encore une fois la voix d'un vieillard éclairé par quarante années d'épreuves, et que l'adversité n'a point irrité. En abdiquant, mon fils et moi, la couronne, nous avons cédé au désir de faire cesser immédiatement une lutte déplorable. Nous avons pensé que l'enfant, appelé par sa naissance à nous succéder, serait pour nous un gage de réconciliation et de paix ; cependant les hostilités n'ont point été remplies, et le cœur d'une multitude perfidement abusée, lui refuse l'héritage de Henri V qui cependant lui a été conservé. Le nouveau triomphe de la révolution a rouvert la source des calamités que la restauration avait fermée ; la France était florissante et pacifique au-dehors, son gouvernement était aimé et respecté au-dehors, le repos régnait dans la tranquillité intérieure est perdue, l'autorité est sans force, les intérêts de la propriété et ceux de l'industrie ont cessé d'être garantis. Français, rassemblez-vous autour d'Henri V ; ses mains jeunes et pures vous offrent le panache qui jadis fit la France et la monarchie populaire dont il porte le nom ; tout autre étendard ne servirait qu'à prolonger parmi nous l'anarchie, qu'à provoquer tôt ou tard des invasions. Ce n'est pas en vain que la providence a permis que le trône apparaîtra, dans ces conjonctures menaçantes, à un prince étranger par son âge au triste événement que nous déplorons. Nulle prévention, nul fâcheux souvenir, ne troublera son règne : élevé dans la crainte de Dieu, membre d'une génération nouvelle, il s'appuiera dès son principe sur la religion, la justice et les intérêts bien entendus de ses contemporains. Notre bien aimée fille, la duchesse de Berry, est régente du royaume, française par ses ancêtres, par ses affections et par ses malheurs, entourée de conseillers dont une vie irréprochable garantit la loyauté, elle saura, comme Blanche de Castille, préparer à la France une autre gloire et autant de prospérité. Sa main efficace nos longues souffrances, et la monarchie rajeunie reprendra enfin le cours de ses brillantes destinées.

Signé, CHARLES X.

PARIS, 7 mai.

Nous croyons savoir de bonne part que la police de Paris est fort inquiète et fort empêchée. On la dit trahie de toutes parts par les agens carlistes, dont elle n'est pas purgée avec assez de soin. Dernièrement un mandat d'arrêt fut lancé dans le cabinet du procureur-général, contre un nommé Thomassin, agent assez obscur de la légitimité. Dix minutes après la signature et avant peut-être que l'huissier commis à l'exécution fût nanti du mandat, Thomassin avait été averti et avait déguerpi.

Dans les derniers jours d'avril, un fils du maréchal de Bourmont était à Paris. On l'a vu souvent courir à cheval : les rues et les boulevards ; on n'a pu ni l'arrêter dans ses courses, ni connaître son domicile. Il a disparu quatre ou cinq jours avant l'événement de Marseille, où l'on dit qu'il sera du se diriger.

—Les nouvelles du midi témoignent toutes d'une agitation générale, que le succès du complot de Marseille eût pu changer en une forte insurrection. Des troubles ont éclaté à Montauban, ou du moins on en craignait de sérieux, car le 2 avril, le commandant militaire de la Haute-Vienne a reçu ordre de diriger sur ce point deux bataillons et sur la route de Limoges à Montauban, d'autres renforts ont marché vers ce point de concentration.

—Vous avez connu avant-hier, l'arrestation dans le département du Gard, de MM. Dauranjon, Nutey, de Rochemore ; les journaux de ce matin confirment cette nouvelle.

VOYAGES.

JOURNAL D'UNE EXPÉDITION entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du *Niger*, en relation d'un voyage sur cette rivière depuis Yaurrié jusqu'à son embouchure, par Richard et John Lander ; traduit de l'anglais par Mme Louise Sw. Belloc. Trois volumes in-8.—Paulin, place de la Bourse.

(Ia.)

Partis de Kishie pour nous rendre à Kiama, une heure de marche nous conduisit près de l'emplacement d'une ville autrefois uniquement peuplée de voleurs. Elle a été détruite de fond en comble et ses habitans ont été tués et dispersés, il y a quelques années, par ordre de l'énergique gouverneur de Kiama. Depuis lors, la route est moins redoutée des voyageurs. Nous suivions le sentier battu à travers un pays riche couvert de plantes vigoureuses et de beaux arbres. Les daims, les antilopes s'y trouvent en grand nombre ainsi que d'autres animaux sauvages, des lions, des léopards, des éléphans, des zèbres, &c. Le mugissement solitaire d'un buffle vint seul frapper nos oreilles en traversant la forêt.

A onze heures nous fîmes notre entrée dans un très joli petit village, de l'aspect le plus propre, où nous nous arrêtâmes pour le reste du jour. Malheureusement le gouverneur étant avec tout son monde à l'ouvrage dans des champs un peu éloignés, nous ne pûmes avoir de vivres qu'assez tard. Ces pauvres villageois sont forcés de fournir gratis des provisions aux soldats du souverain quand une circonstance quelconque même ceux-ci aussi loin de la capitale. Dans la rue de se sanctuaire à la rapacité de ces hommes de guerre, les habitans ont construit un autre hameau au fond des bois, loin du sentier frayé ; et ils y cachent leurs bestiaux, leur blé, tout ce dont ils n'ont pas immédiatement besoin. En arrivant on nous à introduits dans une petite hutte de gazon que la fumée a revêtue du vernis noir le plus brillant ; l'intérieur du toit est curieusement décoré de larges festons de toiles d'araignées et de poussière qui s'y sont accumulés depuis nombre d'années.

Son fétiche est une sauterelle desséchée conservée dans une petite calebasse ; mais comme si ce charme ne suffisait pas pour la protéger contre tous les dangers auxquels sont constamment exposées les huttes de ce pays, d'autres charmes mêlés de sang et de plumes sont fixés aux parois. Au coucher du soleil, comme nous n'avions encore aucune provision, j'allai au bois avec mon fusil, et fus assez heureux pour abattre quelques colombes ; Paskoe, qui s'était dirigé d'un autre côté, rapporta une pintade, ce qui nous fit un excellent souper. La faim avait fait retourner à Kishie les porteurs qui devaient nous accompagner jusqu'à Kiama, nous avons donc été obligés d'envoyer un messager à Yarro pour demander des remplaçans aux déserteurs. Enfin, à une heure avancée, le gouverneur du village, revenu de ses champs, nous envoya du blé et du miel.

Vendredi, 28 mai. Dans la soirée le tintement harmonieux de petites clochettes nous annonça l'approche d'un corps de cavaliers, et en moins d'une minute ils se dirigèrent au grand galop vers notre hutte. Ils nous saluèrent tous l'un après l'autre d'un air martial, brandissant leurs piques à un pied ou deux de notre figure, ce qui ne nous parut nullement réjouissant.

Pour montrer leur savoir-faire en équitation, ils firent cabrer, ruer leurs chevaux, et quand ils eurent nous avoir convaincus de leur habileté, ils mirent pied à terre, se prosternèrent devant nous, et nous offrirent les complimens de leur prince. Les porteurs qui nous venaient de Kiama les avaient procédés sur la route, et tout ensemble s'assirent pour prendre quelques rafraîchissement. Il était midi juste quand nous partîmes, la journée étant déjà si avancée nous voulions faire toute la diligence possible; mais l'air était brûlant, nos chevaux avaient à peine la force de porter leurs cavaliers, en sorte que nous fûmes obligés de marcher très lentement. A cinq heures après midi nous étions au milieu des ruines d'une ville.

Le sentier traversait toujours la même forêt, mais dans cette partie les bois étaient moins touffus. Nous remarquâmes dans un endroit deux arbres immenses, croissant tout près l'un de l'autre, leur troncs et leurs branches étaient enlacés, ils se serraient l'un l'autre comme d'énormes géans s'embrassant étroitement, et offraient un aspect tout à fait neuf et singulier. La route est semée d'innombrables fourmilières, et à quelques pas de chaque côté du sentier s'élèvent de petites constructions coniques en terre, qui servent aux naturels à fondre le minérai, très-abondant, dans différentes parties du pays. Nous atteignîmes le village appelé Bénikenny, ce qui signifie en langue du pays (l'homme rusé.) Trois femmes nous envoyaient le roi de Kiama : cette attention nous fut d'autant plus agréable, qu'il y avait treize heures que nous n'avions pris de nourriture.

Nous fîmes une petite halte à Bénikenny, et nous nous proposions même d'y passer la nuit, car l'après-midi avait été excessivement chaude et nous étions tous très fatigués. Mais notre escorte n'étant pas de cet avis, nous engagea à gagner un autre village, qui n'était pas, à une grande distance. Nous laissâmes donc Bénikenny. Nous marchions, nous marchions toujours sans découvrir de village ; enfin nos cavaliers nous avouèrent qu'ils nous avaient trompés, afin de nous faire arriver à Kiama avant la nuit. Le soleil se couchait au moment de notre départ du lieu de la halte ; mais la lune et les étoiles nous donnaient une lumière plus douce et plus agréable. Nous avancions à travers la forêt encore plus lentement qu'auparavant. En dépit de notre fatigue, nous ne pouvions nous empêcher d'admirer la sérénité et la beauté de la soirée, et nous respirions avec délice les doux parfums que répandaient les arbres et les arbustes.

Une chose vraiment divertissante, c'était l'aspect de notre escorte. Nos gens, habillés à la manière orientale, se frayaient un chemin à droite et à gauche entre les arbres. Quelquefois ils restaient en arrière, puis tout à coup lançant leurs chevaux, ils nous dépassaient avec une étonnante vitesse, aussi sauvages que le site ou conduisaient leurs coursiers. Leurs lances polies et les plaques d'argent qui ornaient leurs coiffures renvoyaient les rayons de la lune; et les mèches luisantes remplissaient l'air de parcelles de feu.

☞ Le capitaine du navire français MARTINIQUAIS ne sera pas responsable des dettes que son équipage pourra contracter. 26 juin

COMMERCIAL.

HAVRE, 9 mai.

Cotons. Ventes ce jour à la Bourse 88 balles Georgie à 50 ; 192 do. 92 ; 100 do. 91 ; 100 do. 89 ; 7 do. 88.

8 mai.—60 balles Louisiane 94 ; 20 Georgie 90 ; 36 do. 92 50 ; 315 do. 90.

6 mai.—26 balles Louisiane 97 : 96 do. 95 ; 20 do. 88 ; 68 Georgie 88.

5 mai.—50 balles Louisiane 103 ; 30 Georgie 91 ; 20 do. 89 ; 30 do. 86.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire St. Louis, Gaty, Rotterdam. P. Laidlaw.
Brigue Johannes, Wessels, Brême, F. Fay & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Whale, ayant mis en mer les navires John Linton et Moses, et le brick Belvidere—il a amené dans le port les bricks George et Emprunts au bâtiau.

Bateau de remorque Champion, ayant mis en mer le brick Globe et le goël. Cérès—il a amené dans le port navire Tacitus. *Rapport* : Parti de la barre hier matin à 9 heures ; le vent était très fort en dehors ; le goël. des E. U. Grampus et le brick James & Isabella en 30 jours de Marseille, manquant d'eau et de bois, avaient été poussés au large ; le navire Dromo et un brick étaient en rivière.

Bateau de remorque Shark, avec le navire John Sergeant et le brick Shannon.

Navire Tacitus, Chandler, de Liverpool, avec un chargement assorti.

Navire John Sergeant, Vandyke, Philadelphie.

Brick Empress, Mathieu, de New-York.
Brick Sharon, McChesney, Portland.
Brick George, Wise, Boston.
Bateau à vapeur Carrollton, Swon, de St.-Louis.
Bateau de remorque Huntress, des Passes, avec le navire Dromo et le brick Rufus. Rien en vue.
Navire Dromo, Deveraux, de la Havane.
Brick Rufus, de Boston.

MEMORANDA.

Parti du Hâvre pour ce port, 10 mai, navire Wm. Osborn ; arrivé le 8, navire Salem, Desdebecho.

Le navire Bolivar, allant d'ici au Hâvre, a été rencontré le 7 juin, lat. 36 18', long. 72.

Arrivé d'ici à Marseille, 2 mai, le South Carolina.

M. l'Editeur de l'Abeille.

VOUS voudrez bien réfuter dans une de vos colonnes l'avis qui y a été inséré, relativement à la dissolution de société entre moi, Perez la Rosa et Victor Mercier. Il paraît que ce dernier, pour compléter pièce, a jugé convenable d'ajouter à l'écrit que je lui ai donné à faire imprimer dans votre feuille, un billet qu'il était inutile de mentionner, quoique l'ayant souscrit de société avec moi, attendu que je m'étais chargé de la liquidation des dettes contractées entre nous. Je ne puis le regarder maintenant que comme infâme d'avoir fait insérer le nom de l'endosseur en toutes lettres, comme si le nom de ce commerçant devait être connu. Je désire cette insertion comme ne venant pas de moi, en ce que j'ai signé moi-même l'avis qu'il devait faire imprimer et où il n'est pas du tout mention du dit billet ni du nom de l'endosseur, et je ne puis que mépriser souverainement l'auteur de l'avis inséré pour la première fois dans votre feuille de 18 courant.

26 juin—3 A. PEREZ LA ROSA.

AVIS.—La société qui existait entre M. Julien et moi, pour la Pension Bourgeoise rue St.-Pierre, No. 114, est et demeure dissoute, par acte passé en l'étude d'Octave de Armas, notaire. Le soussigné se charge de la liquidation de l'établissement, et prie les personnes auxquelles il pourrait être dû de présenter leurs comptes ou réclamations dans le plus bref délai.

26 juin—3 J. A. MARTIN.

AVIS.—L. P. FERRY a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il offre ses services en qualité de COURTIER, dans les différentes branches de cette profession, telles qu'achats et ventes de propriétés foncières, domaines, esclaves et courtage du change. Son bureau est rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse Hewlett, au magasin de M. L. S. Rieux.

N. B. Il a besoin d'acheter une parfaite couturière, pour laquelle on donnera un bon prix. 26 juin—

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manis Jacobs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Oudin, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

26 juin MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Jean Angaud, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par François Rossac, exécuteur testamentaire du dit défunt, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

26 juin MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments*—Samedi 30 juin 1832, à 11 heures, j'exposerai en vente au domicile de feu Peter Nelson, rue de la Levée, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, un Fonds de Cabaret appartenant à sa succession. Conditions : comptant.

26 juin M. BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'un compte de gestion de la succession de feu Clemente Garcia a été présenté à la cour par Marie Orso, veuve du dit Garcia, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué et approuvé.

26 juin MARTIN BLACHE, régister.

SAMEDI PROCHAIN

Aura lieu le tirage de la 10me. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
GROS LOT.
10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS : Entier $4 ; demi $2 ; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
26 juin rue St. Philippe, No. 11.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais ; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie. 19 juin—

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Partie marronne de chez le soussigné, depuis deux mois et demie, la négresse HARRIET, âgée d'environ 30 ans, taille ordinaire, parlant anglais et française ; elle est très mince, et a le teint clair.

Partie également marronne, huit jours après Hariet, la négresse MAHALY, âgée de 17 ans, taille moyenne, bien portante, parlant anglais et français ; elle a de grosses lèvres.

Aussi, parti marron hier matin, le nègre EVEN, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces ; il a le teint rougeâtre et parle anglais et français.

Une récompense de dix piastres par chaque esclave sera donnée à celui qui les fera conduire à la geôle ou chez leur maître.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et tous autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

PAULIN & FRETTAS,
16 juin—☞ énceignure Bourgogne & Dumaine.

☞ L'éditeur de la Gazette de Baton-Rouge publiera cet avis six fois, en français et en anglais, et enverra son compte au bureau de l'Abeille.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Nock et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près de Bail Road. Quiconque les conduira dans la dite geôle, ou les fera savoir, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

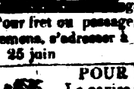

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capit. MATHARD, ayant une partie de son chargement engagée, partira dimanche 1er juillet. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.

25 juin Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR PHILADELPHIE.

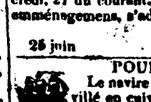

Le navire pequebot EDWARD BONNAFFE, capitaine CAMPBELL, partira mercredi, 27 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

SAM. C. BELL,
25 juin rue du Canal, No. 81.

POUR LIVERPOOL.

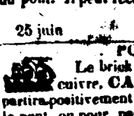

Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, ALCIOPE, capitaine A. J. WHITE, ayant besoin de 50 à 100 boucauts de tabac et d'une centaine de balles de coton, pour le chargement du pont. Il peut recevoir trois passagers. S'adresser à

I. OGDEN & Co.
25 juin rue du Canal, No. 59.

POUR ANVERS.

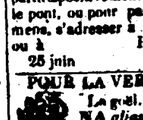

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CANADA, capitaine J. L. WHITE, partira positivement le 20 du courant. Pour un fret sur le pont, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 102, ou à